



SEMINAIRE 6

La prise de risques en protection de l'enfance : enjeux et modalités de mise en œuvre

23 et 24 avril 2024

Contexte

La protection de l'enfance se déploie à travers un dispositif complexe qui doit être piloté et dirigé. Le cadre, dans l'exercice de son activité professionnelle, fait face à de nombreuses injonctions contradictoires qui l'amènent à devoir accepter une certaine marge de risque. Du reste, la posture éducative comporte, intrinsèquement, une part d'incertitude qui peut générer de l'insécurité au sein des services. Enfin, la multiplication des normes, sur le plan de l'hygiène et de la sécurité, mais aussi sur celui de l'encadrement du fonctionnement des services au niveau horaire, et cadre de travail etc. freine considérablement la possibilité de s'engager dans l'accompagnement incertain d'un enfant qui présente une situation complexe.

Au cours de ce séminaire, nous explorerons la fonction managériale d'encadrement et ses spécificités en protection de l'enfance. De manière concrète et pragmatique, nous aborderons les différents niveaux d'encadrement et la manière dont ils sont, tout un chacun, confronté à la question de la prise de risque. Nous proposerons des outils et des méthodes pour mieux encadrer cette prise de risque et éviter les effets délétères. Enfin, nous préciserons la question de la responsabilité et verrons en quoi elle est profondément liée à la prise de risque.

Objectifs

- Distinguer prise de risques et prise de responsabilités.
- Penser une organisation et un pilotage sécurisant pour l'ensemble des acteurs.

Formation

- La fonction d'encadrement : entre prise de risques, contraintes et recherche de sens.
- Prendre des risques pour mieux protéger : étude à partir d'exemples concrets des données d'un paradoxe.
- Piloter, diriger et accompagner la prise de risques : quelles conditions et quelles méthodes pour le cadre en protection de l'enfance ? Limiter les risques et sécuriser les équipes.

Intervenant(e)s

> [Jean-Guy Hemono](#), directeur général de la Sauvegarde 56

= 23 avril 2024 matin et après-midi.

- Marie Léal-Martini, magistrate

= 24 avril 2024 matin et après-midi.

- Jean-Guy Hémono, directeur général de la Sauvegarde 56

Modalités de la formation :

La formation se déroule en présentiel ET en distanciel. Le choix du stagiaire se fait lors de l'inscription et ne peut être modifié ensuite, sauf circonstances exceptionnelles motivées rencontrées par le stagiaire. En cas de circonstances extérieures empêchant l'organisation en présentiel du séminaire (Crise sanitaire, crise énergétique, grève des transports...), l'Ecole de la Protection de l'Enfance se réserve le droit d'organiser aux mêmes dates le séminaire uniquement en mode distanciel. Les stagiaires inscrits seront avertis aussi vite que possible mais ne pourront pas annuler leur inscription pour ce motif.

En présentiel : la formation a lieu dans les locaux de USIC, 18 rue de Varenne, Paris 7^{ème}.

En distanciel : la formation se déroule en direct via l'application Zoom

Chaque stagiaire inscrit aura la possibilité de visualiser en replay le séminaire (par exemple les personnes empêchées de participer à la formation suite à un arrêt maladie) sur la plateforme moodle de l'Ecole de la Protection de l'Enfance (hébergée par Praxislab).

Modalités pédagogiques et d'évaluation

La formation est centrée sur les participants. Les apports formatifs alterneront avec des exercices ou échanges interactifs à partir des expériences des stagiaires. L'évaluation des acquis sera réalisée, en fin de séminaire par soit :

- Soit un quizz de connaissances
- Un relevé collectif de bonnes pratiques
- Une synthèse collective

Les pré-requis

Aucun pré-requis nécessaire. Une expérience ou connaissance préalable du champ de la protection de l'enfance facilitera l'intégration.

Public

Tout professionnel concerné par la protection de l'enfance. Nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap : contactez notre référente Accessibilité : Florence Barbier : 01 53 10 24 10 florence.barbier@ecoleprotectionenfance.com

Taux de satisfaction (synthèse années antérieures)

9/10

Les points forts : maîtrise du sujet et expertise des intervenants, liens avec le terrain professionnel. « Pas de côté » effectué par les stagiaires.

Durée

2 jours (14 heures)

Horaires

9h00-12h30 / 14h00-17h30

Tarif :

440,00 euros les deux jours

Contact :

Secrétariat de l'Ecole de la protection de l'enfance

SARL L'Action Sociale, société d'édition et de formation.

13 boulevard Saint-Michel, 75 005 Paris.

Tél : 01 53 10 24 10

inscription@ecoleprotectionenfance.com

L'Action Sociale est certifiée Qualiopi pour ses actions de formation.